

d'un chiffre bien élevé sous cette rubrique. Ainsi, quelque opinion qu'on puisse exprimer au sujet de ces primes, il est acquis que les primes les plus importantes expireront à brève échéance, et sans doute, il ne saurait guère exister de doute sur la place qu'il convient de leur assigner dans la comptabilité publique.

Voici le fait qu'il importe de bien retenir: en adoptant une autre méthode de comptabilité, l'excédent aurait accusé une diminution d'ensemble, sans que ces primes eussent influés bien sensiblement sur le résultat.

Excédent et dette nette.

Il est une autre question que je désire développer au sujet des plus-values et des moins-values. J'ai remarqué avec regret que certains journaux ont cherché à créer un nouveau critère dans ces débats se rattachant aux excédents et aux déficits. Un journal conservateur publie sous des entêtes flamboyants que dans les comptes publics de l'exercice il existe un déficit de \$30,000,000 au moins. J'ai lu des allégations similaires dans d'autres journaux. Je pose ici loyalement la question: est-ce bien de cette sincérité qu'il faut apporter dans la discussion des comptes publics? Le mot "excédent" et le mot "déficit" comportent une signification parfaitement établie dans le vocabulaire de la finance au Canada. Ce n'est pas moi qui ai créé cette acception; ce n'est pas une acception nouvelle donnée aux mots; c'est celle qui a existé dans les finances du Canada, à dater de l'établissement de la confédération jusqu'aujourd'hui. Si, remontant en arrière jusqu'en 1867, nous parcourons les comptes publics de toute cette période, voici ce que nous constaterons: si nous acceptons cette méthode nouvelle de comptabilité, il ne saurait s'imposer qu'une seule conclusion et cette conclusion, je ne saurais l'accepter: c'est que les ministres des Finances, à partir de sir John Rose jusqu'au député de Toronto-nord (M. Foster) ont joué le rôle de moteurs dans la tenue des comptes publics et qu'ils ont falsifié la comptabilité de chaque exercice. Je le répète, je ne porte pas pareille accusation; je

n'affirme nullement qu'il en soit ainsi; mais je le déclare, cette tendance de la part de nos critiques à considérer comme déficit le solde à la fin de chaque exercice, le solde qui est ajouté à la dette publique, est tout à fait déloyale et contraire à la pratique bien établie au Canada.

M. AMES: Quelle est la pratique établie en Grande-Bretagne?

L'hon. M. FIELDING: Il s'agit de la pratique établie au Canada.

M. R. L. BORDEN: Puis-je poser une question au ministre des Finances? Le système en vogue au Canada, depuis 1867, consistant à faire figurer les dépenses sous les rubriques du capital et du revenu existe-t-il dans quelques autres pays et dans l'affirmative, dans quel pays? J'ai une autre question que je désire poser au ministre: Si la pratique en vogue au Canada diffère des autres pays civilisés, ne serait-il pas utile de nous conformer à l'usage établi ailleurs, surtout en vue du fait que, au cours des huit ou dix années écoulées, notre budget a accusé d'énormes excédents de recettes?

L'hon. M. FIELDING: Je ne saurais me ranger à cet avis. Ce qui nous intéresse davantage, c'est la pratique établie au Canada, plutôt que l'usage en vogue dans les autres pays dont les conditions peuvent être absolument dissemblables de celles qui règnent au pays. Quand les journaux préconisent cette nouvelle méthode de comptabilité et s'écrient: Votre dépense globale pour l'exercice sous telle rubrique a atteint tel chiffre; et vos recettes, tel chiffre, et le solde est un déficit"; je le déclare, c'est une affirmation propre à induire en erreur, c'est une allégation déloyale, qui ne devrait pas figurer dans un seul journal qui a le souci de son honneur.

M. R. L. BORDEN: Quelle est la pratique en vogue aux Etats-Unis?

L'hon. M. FIELDING: Réellement, il me répugnerait de préciser. En Angleterre, si je ne me trompe, le système est tout à fait différent, mais d'excellentes raisons militeraient au Canada contre l'adoption de cette pratique. A mon avis, dans un pays